

## CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 02 FEVRIER 2019

Etaient présents :

M. François PEULTIER, Maire ;

Mmes et MM. les Adjoints : FLORENTIN – FONTAINE - BAGARD

MM. les Conseillers Municipaux : ANTOINE - WEBER — DONDIN – LALLEMAND – CAILLET – BAUDINET – BEURNEL - MORLON

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat à : ROUSSEAUX à FLORENTIN  
MORLON à WEBER

Etai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) : PRUNIAUX - GOUJU

Etai(en)t absent(e)(s) : -----

*Denis MORLON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.*

### **ADOPTION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU**

#### **REMBOURSEMENT ACHATS FAITS PAR 2 ÉLUES**

Le Maire propose de rembourser à Valérie CAILLET-CUNIN, conseillère municipale, la somme de **138.06 €** correspondant à des achats faits pour la cérémonie des vœux et à Bénédicte FLORENTIN, adjoint aux écoles la somme de **38.80€** correspondant à des achats faits pour le périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à rembourser aux intéressées les sommes détaillées ci-dessus

#### **CARTES CADEAUX AUX AGENTS COMMUNAUX**

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que des cartes cadeaux ont été offerts pour Noël 2018 à tous les agents communaux.

Ces cartes cadeaux ont été achetées à la Poste de Neuves-Maisons et sont valables dans plusieurs enseignes.

A la demande du Percepteur de Neuves-Maisons, une délibération doit être validée précisant le nombre et les montants :

☞ 4 cartes à 250 € - 6 cartes à 150 € - 4 cartes à 100 € soit un total de 2 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à régler la dépense correspondante au compte 6232 sur le budget primitif 2019

#### **INSERTION PUBLICITAIRE BULLETIN MUNICIPAL : complément à la délibération du 17/12/2018**

Le Maire rappelle la délibération n° 7.10.49-2018 du 17 décembre 2018 portant sur les tarifs d'insertion publicitaire du bulletin municipal.

Il souhaite ajouter un tarif aux tarifs déjà proposés :

- Page intérieure : 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VALIDE** le tarif supplémentaire à savoir **200 €** pour une page intérieure

**PRECISE** que les autres tarifs demeurent inchangés

### **DROIT DE PRÉEMPTION**

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de la SCP CUIF, Notaires à NANCY – 02 Place Maginot, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

**AD 310 – AD 311 – AD 314 – 11 Place Lucette Ditsch pour une superficie totale de :**

**4 a 72 ca – 00 a 19 ca – 00 a 27 ca**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**N'EXERCERA** pas son droit de préemption pour cet immeuble

### **NUMÉROTATION D'UNE NOUVELLE ADRESSE**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un courrier du GAEC ST BERNARDIN précisant le transfert de son siège administratif, actuellement au 5 rue de la Libération, au niveau de la RD 50 sortie du village en direction d'Houdelmont.

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer un numéro de voirie ainsi que le nom de la voie ceci afin de faciliter les livraisons et la distribution du courrier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**ATTRIBUE** au GAEC ST BERNARDIN le numéro 105 route de Vézelize

**CHARGE** le Maire de prévenir le demandeur

**CHARGE** le Maire de prévenir le service du cadastre

Séance levée à 10 h 00  
Le secrétaire de séance,  
Denis MORLON



Les questions diverses ont été abordées après.